AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

ÊTES VOUS FAVORABLE À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ?

- L'accès au marché du travail est un droit car il permet l'autonomie financière des personnes
- Chacun.e doit avoir la possibilité d'exercer le métier de son choix
- L'entreprise mixte a plus de potentiel
- Tous les emplois peuvent être accessibles aux femmes comme aux hommes
- A travail égal salaire égal
- Formation, conciliation des temps de vie, mobilité professionnelle, conditions de travail, ergonomie, rémunérations ..., l'entreprise doit s'organiser pour être équitable
- Le sexisme, sous toutes ses formes, doit être combattu

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Direction Régionale aux Droits de Femmes et à l'Egalité Hauts de France
12/14 rue Jean Sans Peur, 59 039 Lille Cedex
03 20 30 59 78
droits-des-femmes@hauts-de-france.gouv.fr

RÉALISATION EXPOSITION

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN ESS

Galilée
12 rue Edouard Devaux, 62500 Saint-Omer
03 21 88 17 66
contac@galilee-asso.fr

Un projet soutenu par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

LE LONG CHEMINEMENT VERS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !

1804 Article 1124 du Code Civil « Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux. »

1909 Droit à une « suspension du travail de la femme huit semaines pendant la période qui précède et suit l'accouchement ». Ce congé ne donne droit à aucune indemnisation.

1965 Les femmes peuvent désormais gérer leurs biens, ouvrir un compte en banque et exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari

1992 Le harcèlement sexuel est reconnu comme un délit

1972 1983 2001 2006 2011 2012 2014
Lois sur l'égalité salariale et professionnelle

2017 ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES UNE BONNE FOIS POUR TOUTES
GRANDE CAUSE NATIONALE DU QUINQUENNAT

ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES :

Parmi les **maires élu.e.s** de leur commune **16%** sont des femmes

Pension de retraite moyenne, en brut mensuel
Femmes **1007€** Hommes **1660€**

Nombre de **femmes dirigeant** une entreprise du CAC 40 **1**

Temps supplémentaire par jour que consacrent les femmes aux **tâches domestiques** par rapport aux hommes
Environ **1h30**

DES CHIFFRES À CONNAÎTRE

Part de femmes parmi les **expert.e.s** invité.e.s à commenter l'actualité **dans les médias** **20%**

Travail à **temps partiel**
30,6% des femmes salariées **7,2%** des hommes salariés

Proportion de femmes dans le monde qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles **1 sur 3**

Pourcentage de femmes **cheffes d'orchestre** en France **4%**

Un projet soutenu par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : UNE OBLIGATION POUR L'EMPLOYEUR

Toutes les structures employeuses doivent respecter les principes d'égalité professionnelle et de non discrimination

Toutes les entreprises doivent « prendre en compte les objectifs d'égalité professionnelle » et « prendre des mesures permettant de les atteindre » (art L 1142-5 du code du travail)

Pour un même travail ou un travail de valeur égale tout employeur doit respecter le principe d'égalité de rémunération

Employeurs de plus de 50 salarié.es
- Réalisation obligatoire de diagnostics de l'égalité professionnelle
- Elaboration de plans stratégiques vers l'égalité
- Signature d'un accord d'entreprise relatif à l'égalité ou, à défaut, plan unilatéral de l'employeur

Employeurs de moins de 50 salarié.es
- Possibilité de prendre des mesures temporaires en faveur des femmes pour favoriser l'égalité réelle
- Evaluation des risques professionnels en tenant compte de l'impact différencié hommes/femmes

LES SANCTIONS : PAS D'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS, PÉNALITÉS FINANCIÈRES POUVANT ALLER JUSQU'À 1% DE LA MASSE SALARIALE.

LES ACTIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Institué par la Loi du 31 juillet 2014 le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire a pour mission d'assurer un dialogue entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de son action autour de 3 priorités :

- Assurer l'égalité professionnelle en permettant notamment une meilleure articulation des temps de vie
- Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités
- Assurer la parité entre les femmes et les hommes dans les instances élues des entreprises de l'ESS

En libre téléchargement :
www.galilee-asso.fr

Un guide réalisé avec les soutiens de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité Hauts de France et du Fonds Social Européen

Un projet soutenu par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES, C'EST GAGNANT !

- Un recrutement plus ouvert et donc plus performant
- Une entreprise plus attractive
- Des progrès managériaux, ergonomiques et sociaux profitables à l'ensemble des salarié.es.
- Une entreprise en phase avec la société
- Des différences génératrices d'émulation, de solidarités, d'échanges
- Une créativité renforcée
- Un accès possible aux marchés publics
- Un marqueur d'engagement citoyen de l'entreprise

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES, C'EST NÉCESSAIRE !

Des écarts moyens de salaires entre hommes et femmes de 18,6% (en équivalent temps plein) soit plus de 200 000 € sur une carrière professionnelle

La moitié des femmes se concentre dans 12 familles professionnelles sur 87

Les femmes représentent 50% des salarié.es, 42 % des cadres, et 17% des postes de direction dans les entreprises privées

75% du travail domestique est porté par les femmes ; elles occupent 82 % des emplois à temps partiel

A l'arrivée d'un enfant, 1 femme sur 2 et 1 homme sur 9 interrompt au moins 1 mois son activité professionnelle

Les femmes sont trop souvent invisibles !

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

NOUS SOMMES TOUS.TES FEMME ET HOMME !

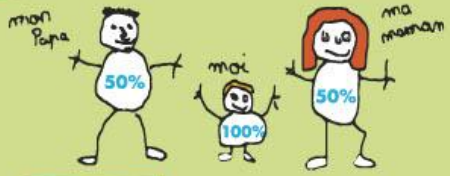

MASCULIN ? FÉMININ ?

DÉPASSER LES CLICHÉS, C'EST ÊTRE LIBRE !

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'égalité professionnelle est le fait pour les hommes et pour les femmes d'avoir les mêmes droits, facilités et reconnaissances dans l'accès à l'emploi, la formation, la qualification, la classification, les conditions de travail et la mobilité professionnelle.

UN ENJEU POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES VALEURS SOCLES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SONT ÉGALEMENT CELLES DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ C'EST AUSSI AGIR SUR LES RESSOURCES INTERNES DE L'ENTREPRISE OU DE L'ASSOCIATION !

LES MARGES DE PROGRESSION SONT IMPORTANTES !

L'ESS compte 67% de femmes salariées mais celles-ci n'occupent que 53% des postes de cadres.

43 % des femmes salariées de l'ESS occupent un emploi à temps partiel pour 27 % des hommes
Les écarts de salaires moyens entre hommes et femmes sont de 17,6%

Les femmes représentent plus de 90% des effectifs dans les emplois les moins qualifiés de l'ESS : aide à domicile, secrétariat, aides soignant.es, intervenant.es de la petite enfance.

Parmi les bénévoles d'associations, les femmes occupent 60% des postes de secrétaires, mais seulement 34% des présidences.

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

PETITES PHRASES TOUTES FAITES À PROPOS DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !

→ LES PETITES PHRASES « TOUT VA BIEN »

Il n'y a pas de discrimination chez nous !

Nous employons déjà une majorité de femmes !

Beaucoup de femmes sont à temps partiel !

Il n'y a pas de problèmes car nos valeurs sont celles de l'Economie Sociale et Solidaire !

Personne n'en parle, ce n'est pas un sujet !

→ LES PETITES PHRASES « CE N'EST PAS POSSIBLE »

Nous n'avons pas le temps !

Nous n'avons pas les moyens !

Nous sommes trop peu nombreux.ses !

Cela va coûter cher !

Nous avons d'autres priorités !

→ LES PETITES PHRASES « N'EN PARLONS PAS »

Cela pourrait créer des tensions !

Ce serait de la discrimination, c'est illégal !

Les conséquences financières pourraient être difficiles à assumer !

Administrativement c'est trop lourd !

Nous n'y pouvons rien, tout se joue ailleurs, dès l'école maternelle !

ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

L'Europe s'engage en France
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020
PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
GALILÉE

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !

AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE NÉCESSITE DE LA VOLONTÉ ET DE LA MÉTHODE.

DE LA VOLONTÉ :

- Remettre en cause les pratiques, accepter le changement
- Admettre que nous sommes tous.tes porteur.se.s d'idées reçues et qu'il convient de les dépasser
- Ecouter et échanger pour mieux se comprendre
- Agir collectivement car les progrès dépendent de la volonté de tou.te.s

DE LA MÉTHODE :

- Réaliser un diagnostic des situations et des pratiques
- Questionner toutes les fonctions de l'entreprise car l'égalité est transversale
- Définir des objectifs accessibles, engager une démarche de progrès
- Mesurer l'impact des actions menées
- Communiquer

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE RÉSULTE AUTANT DE L'ANALYSE DES LIENS DE CAUSES À EFFETS QUE DE LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE.

UNE DÉMARCHE VERS L'ÉGALITÉ DÉVELOPPE UNE NOUVELLE CULTURE D'ENTREPRISE. UNE FOIS ACQUISE ELLE S'AUTOALIMENTE !

L'Europe s'engage en France
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020
PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
GALILÉE

AGISSONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE !

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

entre femmes et hommes

PETIT LEXIQUE

ÉGALITÉ Principe selon lequel des personnes doivent être considérées de la même manière

DISCRIMINATION Fait de distinguer et de traiter différemment quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne

MIXITÉ Présence de personnes des deux sexes dans un groupe ou un contexte donné (30% constitue le seuil couramment admis)

PLAFOND DE VERRE Constat relatif à la proportion décroissante de femmes en fonction de l'élévation de la hiérarchie.

ÉQUITÉ Principe visant à traiter des personnes de manière juste éventuellement par des moyens différenciés.

PARITÉ Groupe composé pour moitiés de femmes et d'hommes

SEXISME Comportement visant à créer autour de la personne un environnement dégradant, hostile, humiliant ou offensant (proscrit par la loi travail)

HARCELEMENT SEXUEL Fait d'imposer à une personne de façon répétée des propos ou comportements à connotation sexuelle, ou pression grave (même non répétée), dans le but d'obtenir un acte sexuel (délit pouvant entrainer 2 ans de prison, 30 000 € d'amende et le versement de dommages et intérêts à la victime)

L'Europe s'engage en France
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020
PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
GALILÉE